

le journal des piqueurs  
de le magazine d'informations municipales  
**Saint-Jean-des-Ollières**



SAINT-JEAN-DES-OLLIÈRES — Le Mas du Bost et Cordeloue





**L**e budget 2011, détaillé en pages 12, 13 et 14, est ambitieux mais néanmoins respectueux de l'équilibre des finances publiques. Il manifeste clairement la volonté de la municipalité d'améliorer votre cadre de vie.

**L**a part la plus importante des finances communales est affectée à la **poursuite de l'assainissement collectif** obligatoire. Ainsi, les habitants du Mas du Bost auront la capacité d'être raccordés au tout-à-l'égout d'ici la fin de l'année et l'étude sur le Theil commence.

**L'**accent est mis également sur la **renovation des bâtiments communaux**. La Commune est riche d'un patrimoine immobilier remarquable qu'elle se doit d'entretenir, voire de réhabiliter. C'est le cas de l'ancienne poste, bâtiment vacant depuis plusieurs années, de la bascule, de la remise du corbillard ou encore des escaliers des logements du presbytère.

**U**n effort important porte sur le **traitement de la voirie**, relativement dégradée, qu'il s'agisse de rénover complètement des voies, de curer les fossés ou d'interventions plus ponctuelles.

**S**i la municipalité s'engage dans des réalisations très concrètes, elle ne doit pas pour autant négliger la **vie culturelle et plus largement l'animation** en apportant un soutien à toutes les initiatives associatives car elles contribuent à faire de SAINT JEAN des OLLIERES une commune dynamique ; elles participent à sa notoriété et donc à son attractivité. Je suis heureuse de constater qu'en un an, deux nouvelles associations ont vu le jour, le Centre d'Ailleurs et l'Olliéroise, et qu'une troisième rassemblant des jeunes sera constituée prochainement.

**L**a municipalité vous donne rendez-vous **le 14 juillet à 11h** pour le traditionnel défilé et la cérémonie devant le monument aux morts. **Le Centre communal d'action sociale et l'Olliéroise organisent à 19h (sur la place de l'Eglise) un repas, suivi du feu d'artifice et du bal gratuit animé par l'orchestre Triolet Musette** (se reporter au tract pour plus d'informations).

**L**a menace d'une grande sécheresse semblant s'éloigner je vous souhaite un très bel été à tous.

Catherine QUEINNEC

## SOMMAIRE

**Page 4 L'état civil**

**Page 5 Le conseil / CCAS**

**Page 6 La bibliothèque, l'école**

**Page 7 L'école, l'APE**

**Page 8 Commission jeunesse/ commission voirie**

**Page 9 Assainissement**

**Page 10 Commission bâtiment et petit patrimoine/ commission cadre de vie et environnement**

**Page 11 Compte administratif 2010**

**Page 12 et 13 Budget primitif 2011**

**Page 14 Budget primitif assainissement 2011**

**Page 15 Formation aux gestes de secourisme**

**Page 16 Anima'pique**

**Page 17 Le Centre d'Ailleurs, le Trail des Piqueurs 2011**

**Page 18 Le Trail des Piqueurs, la Compagnie « l'Oreille en pointe »**

**Page 19, 25 Les décisions du Conseil**

**Page 26 Nouvelle réglementation des boisements**

**Page 27 Le patrimoine caché**

**Page 28, 31 Quand nos villages nous parlent !**

**Page 31,32 Informations de la Communauté de Communes de Billom/ St Dier**



## ETAT CIVIL 2011

### NAISSANCE

*Bienvenue à :*



Léonie Emmanuelle MASSON CRESPE  
le 27/03/2011 à CLERMONT-FD

Mathéo FARGETTE le 06/05/2011  
à ISSOIRE

### DÉCES :

*Ayons une pensée pour :*

CHANTEGREL Renée le 11/01/2011 85 ans maison de retraite

BARDYN Marie 15/02/2011 85 ans

SANTA-MARIA Gérard 01/03/2011 83 ans à la Batisse

MALVAL Jeanne 15/03/2011 89 ans maison de retraite

FAFOURNOUX Germaine 11/03/2011 ,87 ans le bourg

MONTEILLET Marcel 11/04/2011, 82 ans maison de retraite

TIXIER Roger 12/04/2011 89 ans maison de retraite

VIVAT Antonia 13/04/2011 95 ans maison de retraite

ISSARD Christian 03/05/2011 55 ans Le Pic

BERGER Huguetttte 10/06/2011 73 ans maison de retraite



## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Maire : Catherine QUEINNEC**

**1er adjoint : Patrick ROESCH, délégué à la voirie et au service technique**

**2ème adjoint : Laurent ARCHER, délégué à l'assainissement**

**3ème adjoint : Serge CHALEIL, délégué au cadre de vie et à l'environnement**

**Nicole CHARFOULET, déléguée aux affaires scolaires**

**Marie-Jeanne COURET, référant « chantiers d'insertion »**

**Sandrine HEREDIA, déléguée au patrimoine immobilier**

**Sabine CROS, Nicole GARDARIN, Bruno JANY et Didier TOUCHE**

### Informations pratiques

**Secrétariat de mairie (Maryline RIBBES)**

**Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h Fermé le lundi**

**Tel/fax : 04 73 70 90 17 [mstjean@wanadoo.fr](mailto:mstjean@wanadoo.fr)**

**Congés : le secrétariat de mairie sera fermé du 6 au 29 août.**

**Permanence du Maire et des adjoints : Mme le Maire ou ses adjoints reçoivent les habitants tous les lundi et samedi de 9h à 12h ou sur rendez-vous.**

**En cas d'urgence, vous pouvez appeler au 04 73 70 67 28 ou 06 21 68 08 22.**

**Site internet : La municipalité met à votre disposition un site internet : [www.saintjeandesolliers.fr](http://www.saintjeandesolliers.fr) . Vous y trouverez notamment des informations relatives aux décisions du Conseil municipal, aux formalités administratives et aux activités se déroulant sur la commune.**

**Agence postale (Agnès LE PREVOST):**

**Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h.**

**Tél : 04 73 70 96 72**

**Nouveaux dans la commune :**

**Vous êtes invités à venir vous présenter en**

**Mairie.**

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

*C. Quéinnec, N. Charfoulet, S. Chaleil, S. Hérédia, P. Roesch(élus)*

*M. Dépaillat, C. Drosne, M. Mye et L. Vergne (habitantes)*

### **Action en faveur des Aînés**

La municipalité a entamé une démarche pour être au plus près des Aînés et plus particulièrement les plus vulnérables sur notre commune.

C'est pourquoi, **Nicole CHARFOULET**, en charge du Centre Communal d'Action Sociale, accompagnée d'un pompier bénévole, rend visite dans un premier temps aux personnes seules isolées, afin de les rencontrer, de les écouter, de les informer et de recenser leurs besoins.

A cette occasion, nous leur demandons leur état civil, adresse et numéros de téléphone, ainsi que ceux des proches (familles, voisins) ; ceci afin d'avoir en mairie des coordonnées qui pourraient s'avérer nécessaires en cas d'urgence. Ces renseignements sont confidentiels et ne seront utilisés qu'en cas de nécessité.

Cette démarche évoluera au fil du temps suivant les besoins.

Voisins, amis, familles, si vous avez connaissance de quelqu'un en difficulté, n'hésitez pas à contacter la mairie qui fera le nécessaire.



# le journal des piqueurs

## BIBLIOTHÈQUE

*Animatrices : Marie-Christine MOULIN, Line PAIN et Agnès PESCHER*

Lieu : salles sous la mairie

Animation exceptionnelle par Michel ARNAUD, relieur à ST JEAN au village du Theil, tous les premiers samedis du mois :

- 2 juillet : démonstration de dorures sur cuir à la feuille d'or.
- 6 août : initiation aux petites réparations (feuilles déchirées, doublage couvertures)
- 3 septembre : initiation aux cuirs de reliure (peau de veau, chagrin, basane, cuir décoration)
- 1er octobre : initiation aux coutures de livre (sur ficelles, avec nerfs véritables, à la grecque, sur rubans)



## CINEMA

Les prochaines séances auront lieu **à 21h** les 8, 29 juillet, 19 août et **à 20h30** les 30 septembre, 21 octobre, 11 novembre, 2 et 23 décembre.

Des dépliants sont disponibles en mairie et chez nos commerçants, ainsi que des affiches vous indiquant la programmation.

La séance du 17 juin dernier a rassemblé 47 personnes pour le film RANGO



## Du côté de l'école de SAINT JEAN-des-OLLIERES

Le deuxième semestre de l'année scolaire a été jalonné par 4 événements ou projets :

**La plantation d'un châtaigner** offert par le Conseil général dans la parcelle communale située sous la mairie. Chaque année, le Conseil général offre aux communes qui en font la demande un arbre. Cette année, ce fut un châtaigner. Cet arbre suppose une terre abondante. C'est la raison pour laquelle, il a été décidé de le planter sur la parcelle communale située sous la mairie, plutôt que dans l'alignement des arbres précédents au-dessus du cimetière.

**Christian PESSON**, employé communal, a creusé le trou, les enfants ont ajouté du terreau et de la terre. L'arbre a ensuite été fixé à un tuteur, puis copieusement arrosé.

**Atelier de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine.** Les élèves de primaire ont travaillé pendant 6 séances avec une architecte du Cabinet VERT TIGES, Graziella MONTEIL sur l'architecture et le patrimoine.

Ils ont commencé par préparer un parcours du bourg de ST JEAN, ce qui leur a permis d'apprendre à lire un plan. Puis, la classe s'est rendue sur place, a observé les maisons locales, leurs points communs, leurs différences. **L'auxiliaire de vie scolaire, Simon Mathey**, a pris de nombreuses photos de cette balade que **vous pouvez retrouver sur [http://ateliermonsi.canalblog.com/albums/ecole\\_de\\_st\\_jean\\_des\\_ollieres](http://ateliermonsi.canalblog.com/albums/ecole_de_st_jean_des_ollieres)**.

De retour en classe, les élèves ont pu comparer l'architecture de ST JEAN avec celle d'autres lieux : médina au Maroc, la ville de New-York, un lotissement français. Ce fut également l'occasion de découvrir les termes propres à l'architecture tels que : arc de décharge, arc de plein cintre, arc surbaissé, chaînage, chien-assis, génoise, croix de renfort, imposte, girouette, jambage, linteau, lucarne, oculus, perron, soubassement ...



atelier de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine  
Photographie : simonmathey.com

Enfin, la classe a visité l'ancien bâtiment de la Poste qui fera l'objet d'une rénovation.

En particulier, c'est dans ce bâtiment que se situeront les locaux de la nouvelle bibliothèque. Les travaux réalisés par les élèves ont été exposés dans ce bâtiment à l'occasion de la fête de la ST JEAN.

## Opération Livre Elu :

Les primaires ont réalisé avec l'aide d'un spécialiste une animation filmée d'un livre intitulé « Bout de voyage ». Ils ont ainsi fabriqué eux-mêmes les éléments du décor et réalisé la prise de vue !



Livre élu : le remake d'un bout du film « Beau Voyage », avec la fabrication des éléments du décor et la prise de vue, réalisées par les élèves  
Photographie : simonmathey.com

## Spectacle de cirque au Centre d'Ailleurs à Chavarot le vendredi 27 mai 2011 :

La journée fut dense. Les deux classes ont randonnée jusqu'au hameau de Chavarot. Les plus grands ont pu mettre leur nouvelle connaissance de l'architecture à profit en observant les différentes habitations, pendant que les plus petits profitaient du parc arboré du Centre d'Ailleurs.

Le temps un peu maussade n'a pas empêché de pique-niquer à l'extérieur. Puis, ce fut le moment du spectacle tant attendu qui s'est déroulé sous un chapiteau en bois.

La troupe « La Gargouille » a présenté un spectacle très riche, drôle et poétique où se mêlaient clowns, contorsionnistes, jongleurs, mono cyclistes, personnages montés sur échasses, chanteuse, ...

En sortant, les enfants n'avaient qu'une idée : imiter les artistes ! Il fallut néanmoins remonter à l'école à pied où les parents récupérèrent des élèves bien fatigués, mais heureux !

## L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES

### Brousse, St Jean-des-Ollières, Sugères

L'APE. est une association dite loi 1901, à but non lucratif, dont le bureau est composé d'élus parmi les parents d'élèves motivés et bénévoles.

Elle a pour but de récolter des fonds pour aider l'équipe enseignante du Regroupement Pédagogique (le R.P.I.) de Brousse - St-Jean des Ollières - Sugères, à financer des projets scolaires (ex : la classe de découverte, le transport pour les sorties extra-scolaires, des achats de matériels sportifs, ludiques et pédagogiques).

Elle a pour vocation également de permettre aux enfants du R.P.I. de se retrouver à l'occasion de manifestations récréatives (ex : le carnaval).

Tout au long de l'année scolaire les membres du bureau, ainsi que de nombreux parents d'élèves bénévoles, participent à l'élaboration, l'organisation, l'installation et l'animation de manifestations dans les trois communes, comme une Tripe en novembre, un Loto en début d'année, une Randonnée pédestre en avril ou encore le Marché aux Plants et aux Fleurs en mai.

Nous ne manquerons pas de vous préciser le calendrier 2011 – 2012, dans un prochain bulletin municipal de votre commune.

Tout le bureau de l'association vous dit : A bientôt !

Pour tout renseignement :

**Sabine Chanimbaud**, présidente, 04.73.70.67.18 ou [sabine.chanimbaud@orange.fr](mailto:sabine.chanimbaud@orange.fr)

**Karine Amblard**, secrétaire, 04.73.72.22.31 ou [karine.amblard@orange.fr](mailto:karine.amblard@orange.fr)



Mâle de crapaud Alyte où accoucheur, qui porte les oeufs jusqu'à l'éclosion ou ils seront déposés dans un point d'eau.

C'est un petit crapaud de la taille d'une pièce de deux Euros très courant dans le bourg et les villages de la commune

# le journal des piqueurs

## **COMMISSION « JEUNESSE »**

*Membres élus : C. Quéinnec, P. Roesch, L. Archer, S. Hérédia, N. Charfoulet et S. Chaleil*

*Jeunes : F. Tournemine, S. Ginhoux, A. Charfoulet, T. Archer, R. et Y Pétrigh, V. Roesch, G. Quéinnec*

Les jeunes, âgés de 12 à 15 ans, se sont rendus sur le site du Centre d'Ailleurs pour voir les infrastructures sportives (mini-golf et terrain de hand et/ou basket) ainsi que le local (petit chalet d'environ 20 m<sup>2</sup>) qui seront mis à leur disposition.

Pour des raisons de responsabilités, il s'avère nécessaire de constituer une association. Par courrier ou par mail, les jeunes ont fait part de leur intention de se regrouper en association. Plusieurs ont répondu être intéressés. Des projets émergent :

- fédérer les jeunes autour d'un jeu de stratégie utilisant des figurines et ayant pour cadre un univers imaginaire médiéval et fantastique (Warhammer), création d'une animalerie, construction d'abri à oiseaux pour faire du lieu un refuge de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

Si vous êtes intéressés pour être membre de la nouvelle association, vous pouvez prendre contact auprès du secrétariat de mairie.

## **COMMISSION VOIRIE**

*Jean-Luc Ginhoux, Robert Margerit, Jean-Pierre Mathieu, Christian Pesson, Jean-Pierre Vignal (habitants)*

*P. Roesch, L. Archer, N. Charfoulet, S. Chaleil et C. Quéinnec (élus)*

### **Réfection des voies communales :**

Le programme 2010 concernant les voies de La Garde, La Cruche, Chaboulet et la desserte de la Collange a enfin été réalisé par l'entreprise BILLET.

Le montant des travaux s'élève à 73 364,50€ HT et est subventionné à hauteur de 35 % par le Conseil général.

Pour l'année 2011, la réfection de deux voies était programmées. Le chemin reliant le Viallard à la route départementale sera complètement recouvert d'un enrobé par l'entreprise BILLET pour la somme de 24 500 € HT, subventionné à 35 % par le Conseil général.

En revanche, la rue du bourg, dite « rue Chautard », extrêmement dégradée et présentant un problème de canalisation des eaux pluviales, nécessite une étude sérieuse avant la réalisation des travaux proprement dits. A cette fin, un appel d'offres a été lancé.

### **Curage des fossés :**

L'entretien des fossés est essentiel ; il permet notamment de retarder la dégradation du revêtement de la voirie communale.

Les travaux prévus début 2011 ont été effectués.

Deux entreprises avaient été mandatées. L'entreprise VANTALON est intervenue à Ischamps (700m + reprise des écoulements), La Vie (20m + apport de matériaux), Chalus (700m), La Chabanne (200m + apport de matériaux). Les fossés du bas du Mas du Bost (800m), aux Chaux (200m), à Croizat (150m), au Theil (400m) et à Serre (250m) ont été réalisés par l'entreprise DELAVET.

Le coût s'élève à 13 068,93 € TTC.

Les fossés des voies de la Cruche (300m), de La Garde (350m), de Chaboulet (300m), et la desserte de la Collange (100m) ont été curés en même temps que les travaux de réfection par l'entreprise BILLET.

La municipalité prévoit d'intervenir après l'été sur les chemins suivants :

la partie haute du Mas du Bost (250m), Les Coucades (300m), Chavarot (500m), La Bénardie (200m), Les Boules (150m), Les Gats (150m), La Broussas (900m) et Montpommier (200m).

## **Petits travaux de voirie :**

Suite à l'état des lieux réalisé par les membres de la commission, des travaux ponctuels ont été programmés :

- Reboucher un trou devant le portail de la maison de retraite,
- Poser un reverdo à Chavarot,
- Traiter la canalisation des eaux à Artheyre en partie haute et basse,
- Reboucher des trous devant la boulangerie, lieu de passage essentiel dans le bourg,
- Traiter la canalisation des eaux à Serre à proximité de la route départementale,
- Traiter un problème de canalisation des eaux au Theil (côté Nord),
- Idem à Ischamps.

## **Matériels de voirie :**

La commune a de nombreux chemins de terre, au principal usage des agriculteurs ; mais aussi des sentiers pédestres.

C'est l'une de nos richesses.

Il nous appartient donc de les entretenir, en particulier ceux qui sont répertoriés dans le topoguide « **Balades au Pays de BILLOM/SAINT DIER** » : le sentier des Piqueurs et le sentier du Pic de la Garde.

A cette fin, la municipalité s'est dotée tout récemment d'un tracteur SAME (17 000 € HT) d'une puissance de 52 CV, d'une petite largeur pour pouvoir passer sur des chemins étroits, muni d'un broyeur d'accotement (4 500 € HT).

La Commune a un certain nombre d'espaces verts (cimetière, parcelle communale sous la mairie, jardin de la mairie, jardin de l'école, stations d'épuration, ...).

Les tracteurs à notre disposition ne sont pas nécessairement adaptés à cet entretien.

C'est pourquoi nous avons acquis une petite tondeuse autoportée de 15 CV d'une valeur de 1 203 € HT, qui permettra à l'employé communal de gagner du temps.

## **ASSAINISSEMENT**

*Commission : N. Batisse, M. Dunat, M. Gougnaud, C. Pesson, C. Touche, J-P Vignal (habitants)  
L. Archer, S. Chaleil, C. Quéinnec (élus)*

A l'issue des consultations réalisées fin 2010, les entreprises ont été choisies après avis de la commission d'appel d'offres. Il s'agit de l'entreprise « SPL63 » pour la construction de la station (Conseil du 15/01/2011 – 86 866 € HT) et de l'entreprise ROUX pour le lot « Réseau » (Conseil du 05/02/2011 – 164 906.75€ HT).

La commission a bien œuvré, puisque qu'après une réunion en février, les membres ont préparé une réunion publique qui s'est tenue le 1er avril à la salle des fêtes. L'ensemble des habitants du Mas Du Bost étaient ainsi conviés afin de prendre connaissance des travaux à venir et d'échanger avec les membres de la commission et les membres du conseil municipal sur les orientations du projet.

Les aspects suivants ont été abordés :

- Le tracé du réseau d'assainissement,
- Le procédé de la station d'épuration,
- Le financement du projet,
- Le planning prévisionnel,

S'ensuivit un long moment d'échange où chacun a pu s'exprimer librement.

Les travaux ont débuté en mai par la construction du réseau d'assainissement. Toutefois, et malgré l'utilisation d'une trancheuse (voir photo), la présence d'une veine de roche mère très dure sur le tracé du réseau a obligé l'entreprise à recourir à un mineur pour effectuer des micro-fractures sur la roche. La construction de la station démarrera plus tard après, après extraction des matériaux nécessaires



# le journal des piqueurs

## **BÂTIMENTS ET PETIT PATRIMOINE**

*Commission : N. Batisse, M. Gougnaud,  
J-P Matthieu (habitants)  
S. Hérédia, P. Roesch, C. Quéinnec(élus)*

**Le projet de rénovation du bâtiment dit de « l'ancienne poste » continue.** Après présentation et validation par la municipalité des plans de restructuration de ce bel immeuble, nous sommes entrés dans la phase APD (Avant Projet Définitif) le 14 mai dernier. Nous avons confirmé notre volonté d'y affecter un logement type 4 en étage, pour l'accueil d'une nouvelle famille sur la commune et, le transfert de la bibliothèque en rez-de-chaussée. Ce service municipal sera ainsi mis aux normes actuelles de sécurité pour l'accueil du public et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou handicapées. Nous espérons ainsi élargir le nombre d'utilisateurs de la bibliothèque, qui s'étoffe régulièrement de nouveaux ouvrages grâce aux dons d'habitants que nous remercions grandement.

Sur le parvis de la mairie, un aménagement extérieur destiné aux personnes handicapées ou à mobilité réduite est aussi prévu, avec notamment une place de parking réservée, afin de desservir l'ensemble municipal mairie/bibliothèque.

Le cabinet d'architectes Verts Tiges effectue actuellement la demande d'autorisation de travaux avant le lancement, courant juillet, des dossiers de consultation auprès des artisans, que nous privilégions localement. Les travaux devraient commencer début novembre 2011.

### **Bâtiment école/salle des fêtes/ cantine/logement**

Le 11 mars dernier, la municipalité a validé le cahier des charges pour un diagnostic et une étude de faisabilité concernant le bâtiment communal qui héberge l'école primaire, la cantine, un logement et la salle des fêtes.

L'objet de cette future analyse est de déterminer si la rénovation, plus que nécessaire de la salle des fêtes, est envisageable pour l'accueil d'un groupe de 80 personnes.

Les architectes devront aussi réfléchir à un aménagement intérieur plus rationnel du bâtiment pour une cohabitation harmonieuse entre les différents utilisateurs (cantine, classe, pompiers, cinéma, associations, salle des fêtes...). L'ouverture des candidatures pour ce projet a eu lieu le 19 avril 2011. La municipalité a reçu 6 dossiers et a choisi, comme pour le bâtiment de la poste, le cabinet d'architectes Verts Tiges. Notre choix s'est à nouveau porté sur ces architectes, tant pour leur coût que pour leur approche pédagogique des problématiques liées aux divers usages des locaux.

Ils sont en plein travail et le résultat de leur étude nous sera communiqué le 26 juillet prochain par le biais de 2 ou 3 scénarii. La municipalité aura ensuite jusqu'au 6 septembre 2011 pour échanger et adopter le projet final, s'il est envisageable.

## **« CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT »**

*Commission : R. Vigier, L. Pain, I. Ginhoux (habitantes), S. Hérédia, N. Charfoulet, C. Quéinnec, S. Chaleil (élus)*

Le samedi 18 juin 2011 à 10h à la salle des fêtes, les habitants ont été invités à une réunion de présentation, d'information et d'échanges sur le plan d'aménagement du Bourg (PAB) organisée par la municipalité.

Cette réunion a été animée par l'ingénieur-paysagiste Hugo RECEVEUR du Cabinet LA MOTRICE et Nathalie BATISSE, jardinière ethnobotaniste

A l'issue de la réunion, un guide « Aménageons SAINT JEAN-des-OLLIERES ensemble » a été mis à disposition, ainsi qu'une plaquette sur la flore ornementale traditionnelle de notre commune.

**Ces documents sont à votre disposition en Mairie et sur le site internet de la Commune.**

*Réunion publique du 18 juin*



## COMPTE ADMINISTRATIF 2010

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	RECETTES
		<b>RESULTATS REPORTES</b> 542 617, 70 €
Charges à caractère général : fournitures, combustible, entretien bâtiments, voies et matériels, assurances, ... 98 467, 96 €		Remboursement rémunération du personnel 698,15€
Charges de personnel : Salaires et charges 115 251,31€		Produits des services : cantine, cimetière 17 852,47€
Gestion courante : indemnités des élus, contributions aux organismes extérieurs, aux associations et au CCAS 37 168,24€		Impôts et taxes : 153 576,52€
Charges financières 4 179,60€		Dotations de l'Etat et autres 168 127,51€
		Revenus des immeubles et autres produits 27 802,41€
		Produits financiers et exceptionnels 281,58€
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b> 255 057,11€		<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b> 368 338,64€
		<b>RESULTATS DEFINITIFS</b> 655 899,23€

DEPENSES	INVESTISSEMENT	RECETTES
		<b>RESULTATS REPORTES</b> 83 149,87€
Travaux de voirie 15 037,61€		Reversement de TVA 14 555,43€
Acquisition matériels de voirie 18 216,12€		Taxe locale d'équipement 861,00€
		Subvention équipement département 7 241€
Remboursement emprunt 4 242,35€		Subvention pour acquisition matériels divers 1 800,00€
		Dotations globale d'équipement pour le PAB 6 020,00€
		Subvention pour les rambardes 7 125,00€
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b> 37 496,08€		<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b> 37 602,43 €
		<b>RESULTATS DEFINITIFS</b> 83 256,22 €

# le journal des piqueurs

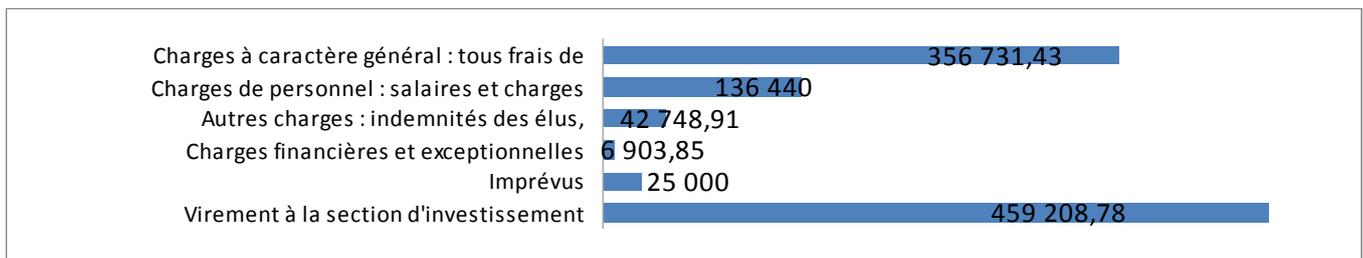
## BUDGET PRIMITIF 2011

Adopté par le Conseil municipal (6 voix pour, 5 contre)

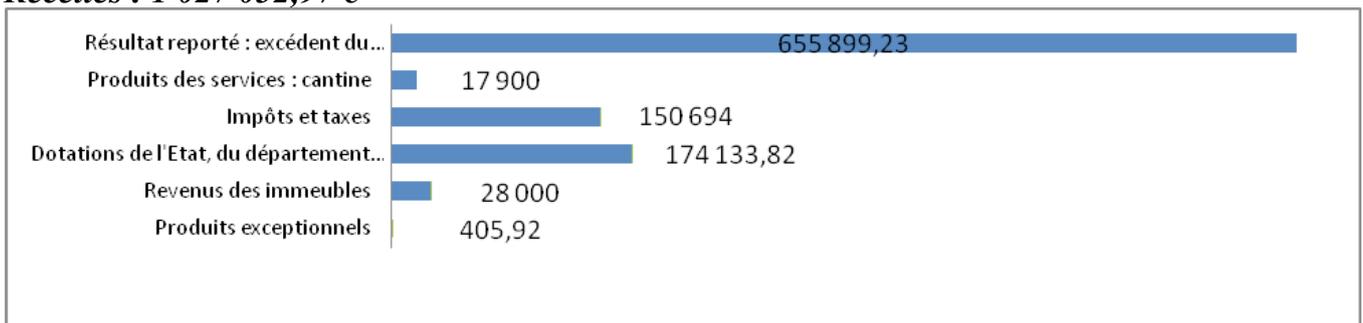
L'excédent de 113 281,58 € dégagé par le Compte Administratif 2010, ainsi que les réserves accumulées sur les exercices précédents permettent à la municipalité d'engager des investissements importants en évitant toute augmentation fiscale. Les trois taxes perçues par la Commune sont inchangées (taxe d'habitation : 8,83 %, taxe sur le foncier bâti : 16,53 %, taxe sur le foncier non bâti : 97,13 %).

### FONCTIONNEMENT

**Dépenses : 1 027 032,97 €**

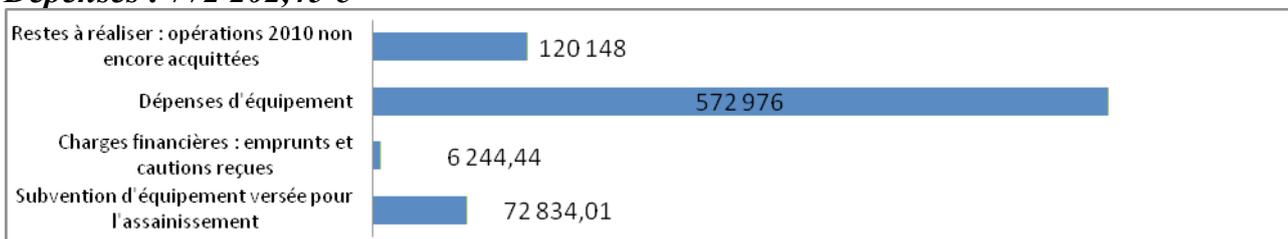


**Recettes : 1 027 032,97 €**

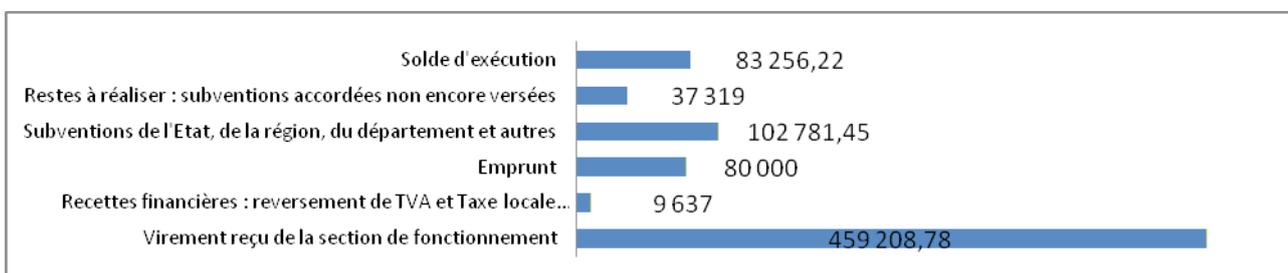


### INVESTISSEMENT

**Dépenses : 772 202,45 €**

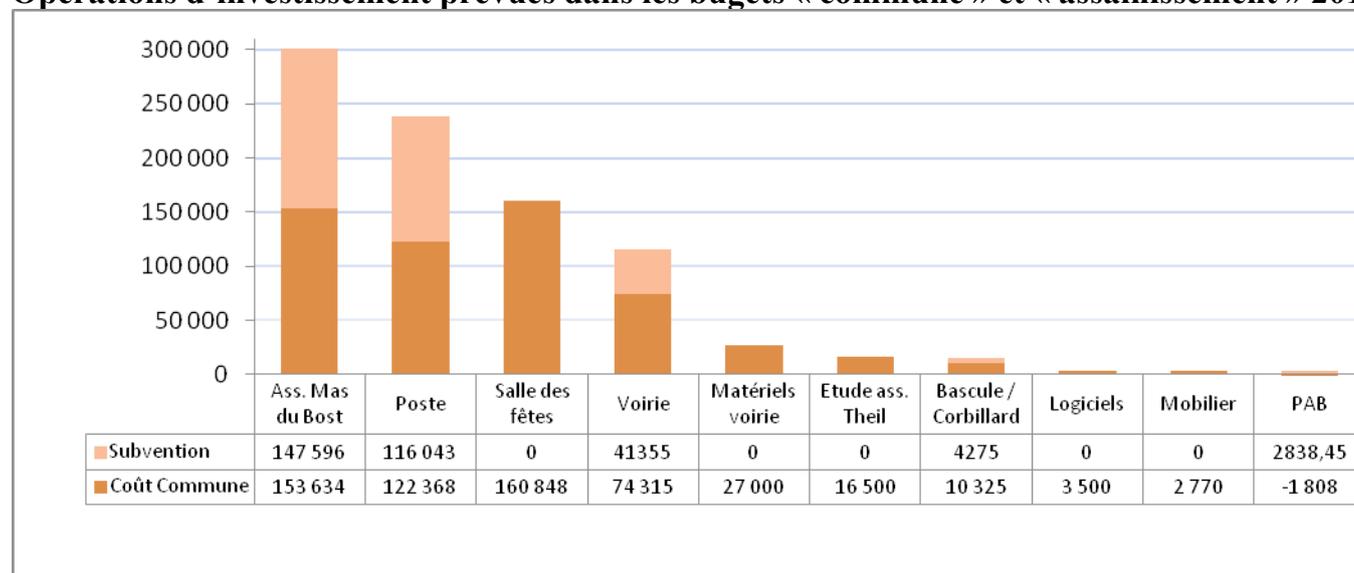


**Recettes : 772 202,45 €**

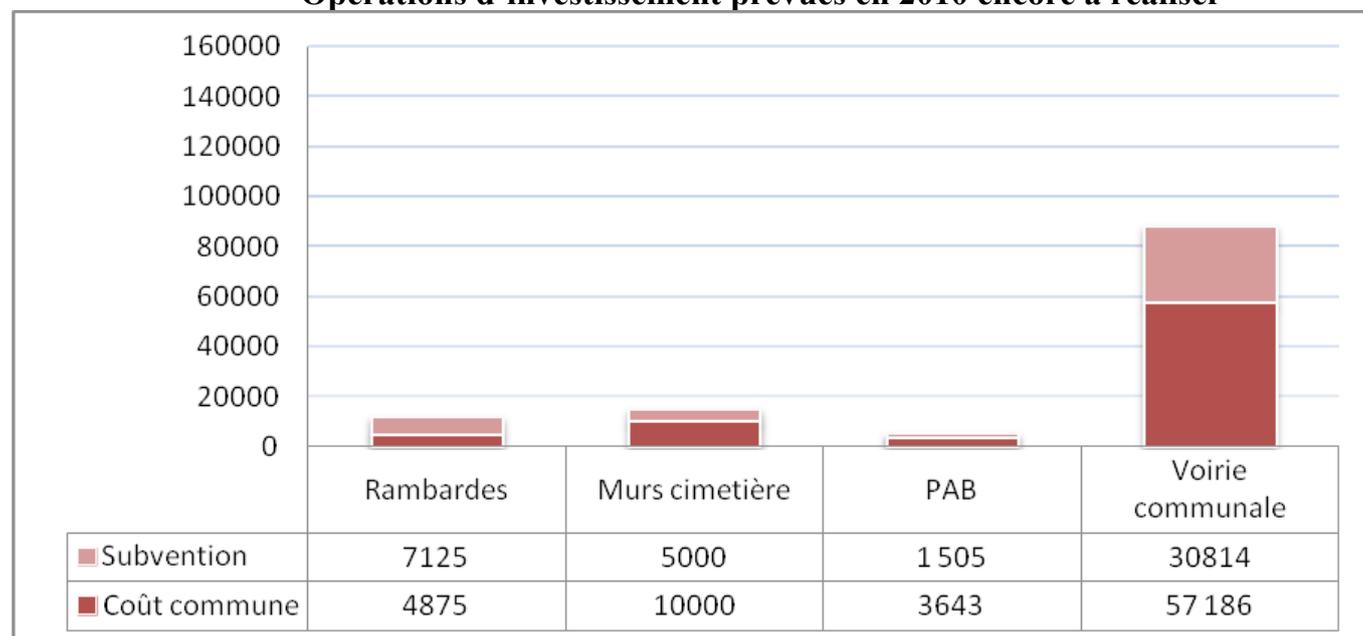


## BUDGET PRIMITIF 2011

### Opérations d'investissement prévues dans les budgets « commune » et « assainissement » 2011



### Opérations d'investissement prévues en 2010 encore à réaliser



### ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS :

**CHABOULET** : L'enfouissement de ces réseaux validé par la municipalité en 2008 a été réalisé comme prévu au printemps. Le coût total de ces travaux (terrassement + fourniture) à la charge de la Commune est de 23 961.31 €. La subvention perçue est de 10 269 €. La réfection de la voirie a ainsi pu être réalisée a posteriori.

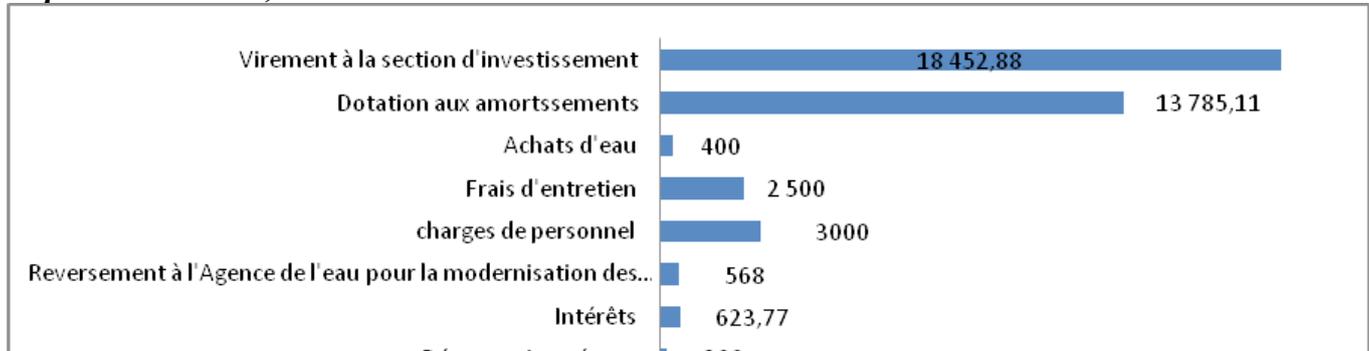
**MAS DU BOST** : Si ce projet d'enfouissement, validé par le conseil municipal en novembre 2009, est ici initié par le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme), certaines surcharges de fouilles et fournitures restent à la charge de la Commune. Ainsi le cout prévisionnel de ce projet est au total de 28 206 € (subvention à percevoir : 7 004 €). A ces montants, il conviendra d'ajouter les frais de raccordement électrique de la station et le coût de changement des lanternes et candélabres sur l'ensemble du village (en cours d'étude).

# le journal des piqueurs

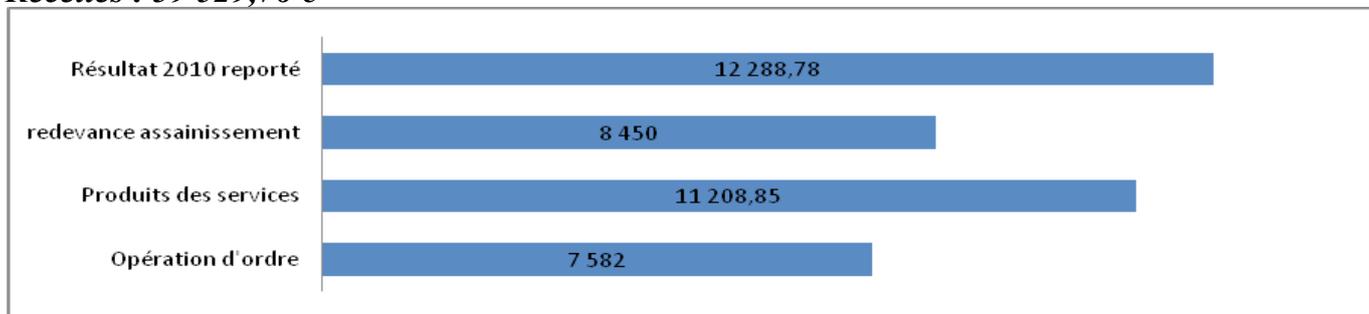
## BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2011

### EXPLOITATION

**Dépenses : 39 529,76 €**

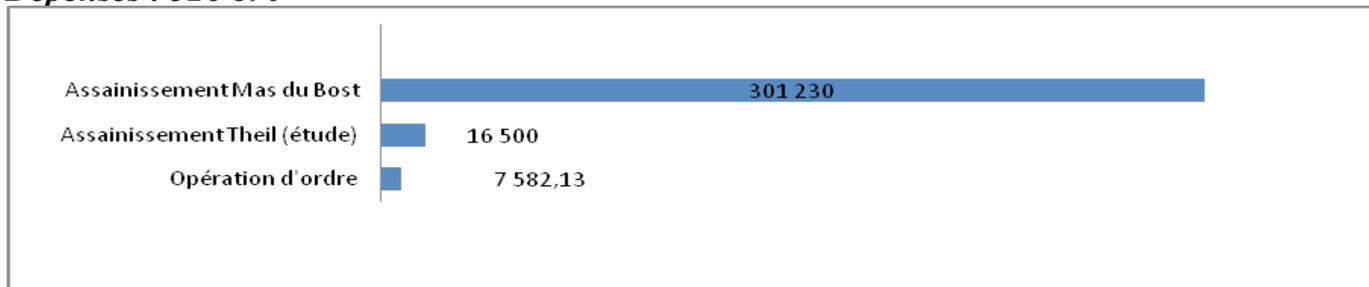


**Recettes : 39 529,76 €**

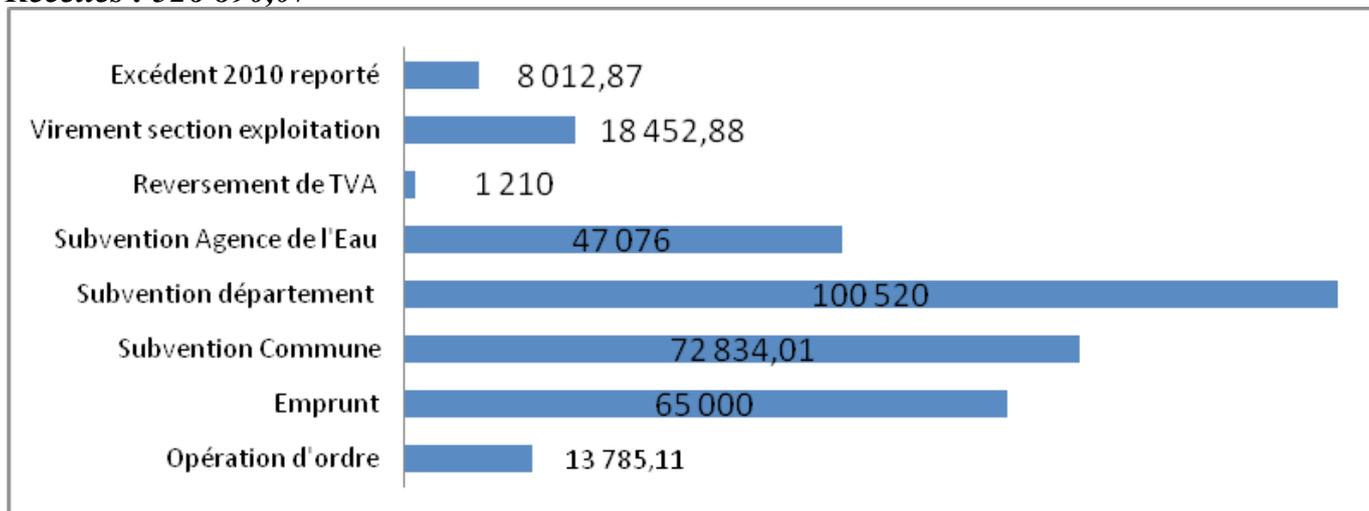


### INVESTISSEMENT

**Dépenses : 326 890**



**Recettes : 326 890,07**



## **LE CENTRE D'INTERVENTION DE SAINT JEAN DES OLLIERES vous propose de vous former aux gestes de secourisme**

Avoir le bon réflexe peut sauver une vie ! Grâce aux sapeurs-pompiers, vous pouvez apprendre les gestes de premiers secours à travers une formation simple et courte qui permet d'avoir les bons réflexes face à un ami, un membre de votre famille, ou toute personne en danger.

### **Pourquoi se former ?**

Faire des concitoyens le premier maillon de la chaîne des secours en leur enseignant les bons réflexes à adopter : voilà qui permet d'augmenter les chances de sauver des vies et de rendre encore plus efficaces les interventions des services de secours. C'est pourquoi les sapeurs-pompiers, acteurs d'urgence mais aussi de prévention, sont les premiers formateurs du grand public au secourisme en France. Ils contribuent ainsi chaque jour à encourager la mobilisation des énergies au service des citoyens et de la vie, tout simplement.

### **La formation PCS1**

Le diplôme PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1) est une formation simple, courte, accessible à tous et à tout âge, elle permet de connaître les bons réflexes en cas d'urgence : comment prévenir les secours, protéger la victime, lui apporter les premiers gestes de secours : hémorragies, chute, brûlure, malaises, fractures, entorse, luxation, détresse respiratoire, détresse cardiaque, utilisation du défibrillateur, ... En bref, elle permet de maîtriser les gestes qui sauvent.

### **Comment se former ?**

Un moniteur national de premiers secours, sapeur pompier au Centre de Première Intervention de Saint Jean des Ollières propose de former les personnes qui le souhaitent, dans les conditions suivantes.

Conformément à l'arrêté du 24 juillet 2007 relatif à unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » et à l'arrêté du 24 juillet 2007 relatif à la formation des moniteurs des premiers secours, l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Puy- de- Dôme, affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs- Pompiers de France, est agréée pour dispenser les formations aux premiers secours (n° SP08-120101 Préfecture du Puy -de- Dôme ) .

Elle a pour but d'organiser et de gérer l'enseignement du secourisme et de répondre à la demande de formation secourisme du grand public.

**Tous les sapeurs-pompiers en activité ayant un diplôme de moniteur et/ou d'instructeur de secourisme, valablement recyclés par le SDIS 63 et l'UDSP 63, sont habilités à enseigner le secourisme au sein de l'UDSP 63.**

### **Les stages sont organisés sur la commune de Saint Jean des Ollières**

Les formations d'une durée de 12 heures (organisées sur deux samedis) seront ouvertes pour si possible, 10 stagiaires minimum et 12 stagiaires maximum pour 2 moniteurs.

L'évaluation ne peut être réalisée que par les formateurs ayant dispensé la totalité de la formation.

En retour l'UDSP 63 établira les diplômes PSC 1 signés par le Président de l'Union Départementale.

Une participation financière de 70 euros est demandée aux organismes pour lesquels les formations sont dispensées et aux candidats libres.

Elle a pour but :

- d'acquérir et d'entretenir le matériel pédagogique,
- d'assurer la gestion administrative et financière de l'activité secourisme au sein de l'UDSP 63,
- de payer l'assurance des stagiaires,
- de payer les cotisations et charges sociales aux différents organismes,
- de rémunérer les formateurs,

# le journal des piqueurs

Le moniteur national de premiers secours du Centre de Première d'Intervention de Saint Jean des Ollières ainsi qu'un de ses collègues également moniteur d'Etat ont fait le choix d'enseigner ensemble ces formations bénévolement.

Ainsi la rémunération qui devrait leur être attribuée est offerte aux pupilles des sapeurs pompiers du Puy de Dôme afin de les aider financièrement dans leur vie quotidienne.

Toute personne désirant suivre cette formation et/ou souhaitant des renseignements complémentaires est invitée à prendre contact avec :

**Isabelle BASSOT « Les Chaux »**  
**63520 SAINT JEAN DES OLLIÈRES**  
**Tél. : 04 73 70 90 94**

(si absente, prière de laisser vos coordonnées sur le répondeur, elle vous rappellera dès son retour)

A noter : une session de formation est prévue à BROUSSE les SAMEDIS 8 ET 15 OCTOBRE.



Cérémonie du 8 mai 2011

## ANIMA'PIQUE

### Une association toujours active

#### LA FÊTE DE SAINT-JEAN

Lorsque vous lirez ces lignes la fête de la Saint-Jean sera déjà passée, avec ses activités nocturnes (**Nuit des Piqueurs et concert de pop rock**) et diurnes (**marché de producteurs, démonstrations de savoir-faire artisanaux et animations diverses**). Vous pourrez en lire le compte-rendu sur notre site internet\*, sur celui de la mairie\* et dans le prochain bulletin municipal.

#### LES 30 ANS DE L'EXPO: " JOYEUX ANNIVERSAIRE !"

**Du 31 Juillet au 15 Août** se tiendra, à la salle des fêtes notre traditionnelle exposition " **Art, Artisanat, Poésie, Littérature.**" mais cette année elle revêtira un caractère particulier car nous **célébrons son trentième anniversaire.**

Aussi pour fêter dignement cet évènement **la journée du 31 Juillet sera consacrée à une "FÊTE DES ARTS"**. Dans ce cadre des artistes offriront au public des démonstrations de leurs savoir-faire et de leurs talents: potier, poète, peintre, photographe, relieur....sont déjà à l'affiche et attendent de vous rencontrer.

**Et Anima'Pique vous convie aussi à :**

**3 RANDONNEES PEDESTRES**  
**(12,18 ou 28 Kms) le 7 Août.**  
**Son VIDE-GRENIERS le 11 Septembre.**

**Une REPRESENTATION THEÂTRALE**  
**(théâtre de boulevard) le 8 octobre.**  
**A l'affiche "Vacances chez Chouquette" par la troupe du Petit Théâtre de l'Artière.**

**CONTACTS :**  
**TEL : 04 73 70 91 73 ou 04 73 80 24 65**  
**e-mail : animapique @ free.fr**  
**\*www.animapique.fr**  
**\*www.saintjeandesollieres.fr**

## LE CENTRE D'AILLEURS

### SPECTACLES

Après le festival d'inauguration « C'est toujours mieux ailleurs », le Centre d'Ailleurs poursuit sa programmation en proposant une flopée de rendez-vous toujours plus éclectiques.

**V 8 Juillet à 20h47 : « WOMEN 68 même pas mort » par la compagnie Brut de Béton.**

Les trois acolytes Jean-Louis Debard, Pierre-Marius Court et Bruno Boussagol interprètent trois femmes afin de rendre hommage à celles qui, ayant entre 25 et 30 ans en 1968, ont vécu les révolutions sociale, sexuelle et politique, en opposition avec les valeurs de l'époque. Comédie engagée, « Women » se joue sur des hymnes de Georges Brassens, Léonard Cohen, Procol Harum, Janis Joplin, John Lennon, Colette Magny, Jeanne Moreau, Frank Zappa et des textes explosifs de Nadège Prugnard.

**S 9 Juillet : « TERRE DE GROOVE ». Soirée musique avec DUO JAZZ, MARYLOU GROOVE BAND, LES RIP'S, LES DOCS MARTINE, MANCORA.**

**Réservation spectacle et/ou repas au : 04 73 31 08 62 ou 09 71 21 72 40 ou le-centre-d-ailleurs@orange.fr 10€**

**S 23 Juillet : « La Fête du Centre d'Ailleurs ». A définir**

**Du 19 au 20 août : Festival « LA PART DES ANGES ».** V 19 Aout : ANGE (groupe d'opéra-rock mythique, 40 années de scène). 25€ et 20€

### STAGES

**Du L 4 au V 8 Juillet : Stage de court métrage animé par Franck GODDEFROY.** La réalisation d'un court métrage de A à Z, cela vous tente ? Pendant ce stage, nous aborderons : l'organisation d'une équipe, l'initiation à la technique vidéo, le cadrage, les différents types de plans, l'écriture d'un scénario simple, le tournage, le dérushage, le montage, les effets spéciaux, l'authoring DVD et la création d'un support que vous pourrez ramener chez vous.

Au cours de ce stage, vous serez amené à manipuler vous-même du matériel et à passer devant et derrière la caméra.»

**Renseignements au 06 63 73 21 66.**

### EXPOSITION

L'exposition d'arts plastiques qui a débuté le 25 mai se poursuit jusqu'à la fin de l'été.

**Tarif réduit aux chômeurs, RSA, étudiants, et aux habitants de Saint-Jean-des-Ollières.**

**Possibilité de manger et dormir sur place  
Réservation vivement conseillée pour spectacles et/ou repas :**

**04 73 31 08 62 ou 09 71 21 72 40 ou**

**lecentre-dailleurs@orange.fr**

Tous les détails sont sur:

**<http://lecentredailleurs.com>**



### TRAIL DES PIQUEURS 2011 : un succès pour notre village.

Sur la planète TRAIL, Saint Jean des Ollières et son trail commencent à avoir une certaine réputation. De nombreux articles dans les revues spécialisées ou sur des sites Internet font l'éloge de ce trail atypique. En cause sans doute les tracés hors normes qui permettent aux coureurs d'évoluer sur des terrains pour le moins inhabituels: les chaos basaltiques du *Pic de la Garde* et du *Courdeloup* bien sûr, les hors pistes techniques, les remontées de ruisseaux et cascades, les paysages magnifiques sur les chaînes de montagnes qui entourent le Livradois...

# le journal des piqueurs

Mais, en discutant avec les coureurs, une raison supplémentaire est souvent avancée : c'est le côté « **petit village gaulois** » qui se mobilise tout entier pour bien recevoir. **En effet , ce minuscule village, accroché à sa crête, possède un cachet unique qui touche particulièrement nos visiteurs, plus habitués sans doute aux régions urbanisées. Quand, cerise sur le gâteau, la population, toutes générations confondues, se donne sans retenue pour les accueillir, il se crée alors une alchimie : tout le monde se sent bien et a du mal à quitter la place du village...**

Cet accueil exceptionnel est dû à la bonne volonté de tous les bénévoles : **180** cette année dont **83** issus directement ou indirectement de Saint Jean. Le club organisateur, **Billom Triathlon**, est bien conscient de ce soutien indispensable et a tenu à verser une partie des bénéfices à l'école du village pour permettre le développement des activités sportives. Il faut dire que les jeunes de la commune forment une partie importante des jeunes licenciés du club...

Côté chiffres, ce sont **720 coureurs** venus de 40 départements, **100 randonneurs et 60 enfants** qui ont participé à cette troisième édition. Le trail des Piqueurs devient de ce fait l'une des plus grosses manifestations sportives du Puy de Dôme avec des retombées économiques non négligeables.



Les collectivités, **mairie de Saint Jean des Ollières** en tête mais aussi **la communauté de communes de Billom Saint Dier, le Parc du Livradois Forez, le conseil Général, le conseil Régional**, soutiennent de façon significative l'effort de plus en plus important que doivent fournir les organisateurs du Billom Triathlon pour que tout se passe bien.

Espérons que la quatrième édition confirme cet engouement assez exceptionnel.

En tout cas, rendez vous est donné à tous en mars 2012 !!!



## Compagnie L'Oreille en pointe

Compagnie née en 1998, installée à SAINT JEAN-des-OLLIERES : théâtre de marionnettes, animations médiévales, atelier de théâtre, de customisation de vêtements, conseils en fourniture d'accessoires de spectacle (épées, costumes, décors, marionnettes, ...).

**Du 5 au 8 juillet 2011**, dans le cadre des 3èmes rencontres de l'Art Bricolé, **Céline CHEVY**, costumière et marionnettiste, propose un atelier de customisation en Sacrés personnages à FAYET-le-CHATEAU.

Grâce à des vêtements récupérés, nous allons customiser et inventer les tenues les plus folles ! Que ceux ou celles qui ont une machine à coudre, des accessoires ou des vieux vêtements, qu'ils viennent avec, nous allons les façonner.

Nos créations seront mises au service des Sacrés personnages pour un défilé vestimentaire, **clownesque et musical le samedi 9 juillet** à la fête à MAUZUN.

**Tarif : 8 €/jour ou 30 € les 4 jours**

**Renseignements auprès de l'Office du Tourisme : 04 73 68 39 85 (attention nombre de places limité)**

## LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**La municipalité se réunit en principe une fois par mois le 1er samedi du mois à 9h30.**

### Conseil municipal du 15 janvier 2011

Membres présents : C. QUEINNEC, P. ROESCH, L. ARCHER S. CHALEIL, N. CHARFOULET, S. HEREDIA, COURET M-J, S. CROS, B. JANY, D. TOUCHE

Absent : N. GARDARIN

Procuration de N. GARDARIN pour S. CROS

#### **Choix de l'architecte pour la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne poste :**

Le Conseil municipal avec 6 voix pour, 2 abstentions (JANY et TOUCHE), 3 voix contre (COURET, GARDARIN et CROS contre le projet, considérant qu'il y a d'autres priorités choisit le cabinet VERT TIGES pour un montant de 17 061,61 € HT qui sera inscrit sur le budget primitif 2011, sollicite une subvention LEADER et charge Mme le Maire de signer toutes les pièces se rapportant au marché.

#### **Choix de l'entreprise pour l'étude et la construction d'une station d'épuration au Mas du Bost :**

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres, à l'unanimité, le Conseil municipal choisit l'entreprise SPL 63 pour un montant de 86 866 € HT, somme inscrite au budget primitif 2011, et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au marché.

#### **Demande d'adhésion à l'Etablissement Public Foncier (EPF-SMAF):**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord aux adhésions des communes de TREMOUILLE SAINT LOUP (Puy de Dôme), AIX la FAYETTE (Puy de Dôme), JENZAT (Allier), PARAY le FRESIL (Allier), SAINT ILLIDE (Cantal) et de la Communauté de communes de PONTGIBAUD SIOULE et VOLCANS (Puy de Dôme).

#### **Signature de la convention et validation de la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité par la procédure engagée par l'Association pour l'Informatisation des Communes de la Région Issoire (AICRI) :**

le Conseil municipal, décide à 9 voix pour, 1 contre (JANY) et 1 abstention (ROESCH) de :

- dématérialiser l'envoi des actes administratifs soumis au contrôle de légalité,

- mandater Mme le Maire à signer la convention avec M. Le Préfet du Puy de Dôme et de la région Auvergne, relative à la télétransmission des actes administratifs avec le dispositif homologué de télétransmission S2LOW,

- autorise l'AICRI à engager la procédure de télétransmission de l'envoi des actes administratifs soumis au contrôle de légalité pour le compte de la collectivité,

- désigne Catherine QUEINNEC, habilitée pour la signature électronique dans le cadre de la certification avec le Crédit Agricole.

#### **Mise en place d'une micro-signalisation sur la commune :**

A l'unanimité, le Conseil municipal souhaite mettre en place une micro signalétique et charge Mme le Maire de se renseigner plus précisément auprès du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez sur la réglementation de cette signalisation.

#### **Débistrage et gainage de la cheminée de l'hôtel-restaurant L'ARCHOU :**

Mme le Maire informe le Conseil municipal de la demande de M. David BARRIERE, gérant de l'hôtel-restaurant L'ARCHOU qui souhaite installer un poêle à bois dans l'appartement qu'il occupe, et donne lecture de deux devis :

- entreprise BRETON Philippe : 1 432,99 € HT

- les RAMONAGES SUEDOIS 1 574,27 € HT

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal choisit le devis des Ramonages Suédois pour un montant de 1 574,27 € HT.

### Conseil municipal du 5 février 2011

Présents : QUEINNEC Catherine, ROESCH Patrick, ARCHER Laurent, CHALEIL Serge, CHARFOULET Nicole, COURET Marie-Jeanne, GARDARIN Nicole, HEREDIA Sandrine, JANY Bruno.

Absents : CROS Sabine, TOUCHE Didier

Procurations de S. CROS à N. GARDARIN et de D. TOUCHE à B. JANY

**Mme le Maire fait part à l'assemblée du fait que le bail de location-gérance contracté avec M et Mme DESOEUVRES, boulangers, est arrivé à échéance au 1er janvier 2011 et propose un nouveau bail pour un loyer mensuel de 500 €.**

# le journal des piqueurs

## LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- d'établir un bail commercial (3,6,9 ans) à compter du 1er janvier 2011
- de fixer le loyer à compter du 1er janvier 2011 à 500 € (316 € pour la partie commerciale, 184 € pour l'appartement)
- de partager la moitié des frais notariés
- d'autoriser Mme le Maire à signer le bail auprès du notaire.

**Demande de subvention du Centre d'Ailleurs :** Suite à la demande de l'association du Centre d'Ailleurs sollicitant une subvention pour l'organisation de l'inauguration du centre qui se déroulera à CHAVAROT du 25 au 28 mai 2011, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une aide de 800 €, dépense qui sera inscrite au budget primitif 2011.

### **Convention d'autorisation du domaine public à CHAVAROT :**

Suite à la demande de M. et Mme GROSLIER, souhaitant aménager un petit lieu de stationnement sur un espace communal situé à l'angle d'une parcelle leur appartenant, le Conseil municipal, à la majorité (6 voix pour, 5 voix contre), leur donne l'autorisation d'utiliser la partie communale à titre précaire et charge Mme le Maire d'établir une convention entre la commune et les demandeurs.

### **Choix de l'entreprise pour l'étude et la construction du réseau d'assainissement au Mas du Bost :**

Mme le Maire donne connaissance à l'assemblée du résultat d'ouverture des plis des entreprises reçus par la Commission d'Ouverture des Plis, qui s'est tenue le 20 décembre 2010, suivi d'une négociation qui s'est avérée négative et demande au Conseil de délibérer sur le choix de l'entreprise qui effectuera l'étude et la construction du réseau d'assainissement au Mas du Bost.

Quatre réponses étaient parvenues :

- CYMARRO : 166 875 € HT
- COUDERT : 186 062,50 € HT
- ROUX : 164 906,75 € HT
- SOGEA : 265 660 € HT

Après avoir pris connaissance de ces informations et de l'analyse des propositions, le Conseil municipal, à l'unanimité, a procédé au vote suivant :

entreprise ROUX pour un montant de 164 906,75 € HT, somme qui sera inscrite au budget primitif 2011 et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au marché.

### **Convention d'écoulement des eaux pluviales au Mas du Bost :**

Mme le Maire explique que, dans le cadre des travaux d'assainissement collectif qui vont être effectués au village du Mas du Bost, il conviendrait de mettre en place une grille transversale dirigeant l'écoulement naturel des eaux sur une parcelle appartenant à M. Didier TOUCHE.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de passer une convention entre la commune et M. TOUCHE afin de diriger les eaux pluviales du chemin des Egaux sur la parcelle G 222a et charge Mme le Maire de signer cette convention.

### **Convention d'honoraires avec Maître ARSAC, avocat :**

Mme le Maire explique à l'assemblée que la commune a décidé, par délibération du 6 novembre 2010, de prendre maître ARSAC pour défendre ses intérêts dans deux procédures diligentées devant le Tribunal Administratif par les époux GOUGNAUD.

Les honoraires étant fixés à 1 600 € HT par procédure et l'assureur de la commune, GROUPAMA, prend en charge 915 € TTC au titre de la protection juridique, la différence restant à la charge de la commune, Mme le Maire propose au Conseil de passer une convention d'honoraires par procédure.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de passer une convention d'honoraires de 834,95 € HT avec Maître ARSAC pour chaque affaire et autorise Mme le Maire à les signer, les sommes seront inscrites au budget primitif 2011.

### **Remboursement de sinistre :**

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement par l'assureur de la commune GROUPAMA d'un sinistre bris de glace survenu sur le tracteur communal, pour un montant de 405,92 €.



## LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



### Conseil municipal du 11 mars 2011

Présents : QUEINNEC Catherine, ROESCH Patrick, ARCHER Laurent, CHALEIL Serge, CHARFOULET Nicole, COURET Marie-Jeanne, HEREDIA Sandrine, JANY Bruno

Absent : CROS Sabine, GARDARIN Nicole et TOUCHE Didier

Procuration de Nicole GARDARIN à Bruno JANY et de Didier TOUCHE à Marie-Jeanne COURET

#### **Subvention à Anima'pique :**

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de l'association Anima'pique qui sollicite la Commune pour une aide financière de 1 200 € afin d'organiser la Nuit des piqueurs du 25 juin 2011.

Après délibération, le Conseil municipal décide (8 voix pour, 1 voix contre -L. ARCHER-, 1 abstention -M-J COURET-) d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à Anima'pique, somme qui sera inscrite au Budget Primitif 2011.

#### **Projet de réhabilitation du bâtiment « ancienne poste » :**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne poste en un logement et une bibliothèque. La rénovation du logement a été estimée à 159 656 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal (6 voix pour, 4 abstentions -B. JANY, M-J COURET, N. GARDARIN, D. TOUCHE) :

- Approuve le projet et le plan de financement prévisionnel,
- Sollicite des subventions auprès de l'Etat (DETR sur gros travaux de réparation des bâtiments communaux), du Conseil Régional et du Conseil Général,

- Décide de contracter un emprunt PALULOS,
- Décide d'inscrire cette opération au Budget primitif 2011 en investissement,
- Autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

#### **Cahier des charges du bâtiment école/cantine/salle des fêtes/logement :**

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de réhabilitation des bâtiments communaux abritant la salle des fêtes, une salle de classe, la cantine scolaire, un logement vacant et des locaux annexes.

Le Conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention (S. HEREDIA souhaitant une étude de programmation) :

- Approuve le projet de réhabilitation,
- Autorise le maire à lancer l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre,
- Sollicite une subvention LEADER auprès du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez,
- Autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **Atelier de sensibilisation au patrimoine :**

Madame le Maire expose au Conseil municipal la proposition du cabinet d'architectes VERT TIGES d'organiser et d'animer un atelier de sensibilisation à l'architecture au bénéfice des élèves de primaire de l'école de SAINT JEAN-des-OLLIERES.

Considérant l'intérêt de ce projet, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de financer cet atelier de 3 x 2 heures, dont le coût est fixé à 600 € TTC et d'inscrire cette somme au budget primitif 2011.

#### **Vœu relatif au traitement des déchets du Puy-de-Dôme**

Madame le Maire expose à l'assemblée la décision des élus de CLERMONT COMMUNAUTE de refuser de continuer d'accueillir, comme ils s'y étaient engagés, les déchets du SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône) et du SIB (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures ménagères d'ISSOIRE-BRIOUDE) sur le site de Puy Long.

Le maintien de cette décision, qui met en jeu des sommes importantes liées au coût du transport des déchets, fera augmenter la participation financière des usagers du SBA et du SIB et contribue à opposer CLERMONT COMMUNAUTE au reste du Département.

# le journal des piqueurs

## LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la nécessaire solidarité des territoires, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet le vœu que CLERMONT COMMUNAUTE respecte ses engagements dont celui d'accueillir les déchets du SBA et du SIB sur le site de Puy Long.

### Conseil municipal du 15 avril 2011

Présents : QUEINNEC Catherine, ROESCH Patrick, ARCHER Laurent, CHALEIL Serge, CHARFOULET Nicole, COURET Marie-Jeanne, HEREDIA Sandrine, JANY Bruno, CROS Sabine.

Absents : GARDARIN Nicole et TOUCHE Didier

Procurations de N.GARDARIN à S. CROS et de D. TOUCHE à B. JANY.

Ce conseil a été consacré très largement aux questions budgétaires.

**Vote du compte administratif 2010 de la Commune**  
:Le compte administratif fait apparaître un résultat de 655 899,23 €. Il est approuvé à 10 voix (le maire ne participe pas au vote).

### **Vote du compte administratif 2010 assainissement**

Le compte administratif fait apparaître un résultat de 12 288,78 €. Il est approuvé à 8 voix, 2 voix contre (B. JANY et D. TOUCHE) (Le maire ne participe pas au vote).

### **Vote sur l'affectation du résultat des comptes administratifs 2010.**

Les résultats des comptes administratifs 2010 commune et assainissement sont affectés aux budgets primitifs 2011 correspondants :

- 655 899,23 € au budget commune,
- 12 288, 78 € au budget assainissement.

Vote à l'unanimité.

### **Vote du budget primitif 2011 de la Commune :**

En section de fonctionnement, le budget prévoit des dépenses et recettes pour un montant de 1 027 032,97 €.

En section d'investissement, le budget prévoit des dépenses et recettes pour un montant de 772 202,45 €.

Le BP 2011 est approuvé à 6 voix pour, 5 voix contre (M-J COURET, S. CROS, N. GARDARIN, B. JANY et D. TOUCHE).

### **Vote du budget primitif 2011 assainissement :**

En section d'exploitation, le budget prévoit des dépenses et recettes pour un montant de 39 529,76 €. En section d'investissement, le budget prévoit des dépenses et recettes pour un montant de 326 890 €.

Le BP 2011 assainissement est approuvé à 6 voix pour et 5 voix contre (M-J COURET, S. CROS, N. GARDARIN, B. JANY et D. TOUCHE).

### **Bail boulangerie :**

Madame le Maire explique au Conseil municipal, après renseignements pris auprès du notaire, qu'un bail commercial n'est pas envisageable dans les conditions actuelles pour la boulangerie et qu'une location-gérance conviendrait aux gérants.

A l'unanimité, l'assemblée décide :

- D'annuler la délibération 07/2011 : bail de la boulangerie,
- De choisir une location-gérance à compter du 1er janvier 2011 avec M. et Mme DESOEUVRES, actuels gérants,
- De fixer le loyer à 500 € à compter du 1er juin 2011 (316 € pour la partie commerciale et 184 € pour le logement),
- D'autoriser le maire à signer l'acte notarié.

Fossé à Chalus



## LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Conseil municipal du 14 mai 2011

Présents : QUEINNEC Catherine, ROESCH Patrick, AR-CHER Laurent, CHALEIL Serge, CHARFOULET Nicole, HEREDIA Sandrine, TOUCHE Didier

Absents excusés : COURET Marie-Jeanne, CROS Sabine

Absents : GARDARIN Nicole, JANY Bruno

Procuration de S. CROS à C. QUEINNEC

### **Bus des Montagnes/Retrait de la Commune de ST FLOUR L'ETANG :**

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le retrait de la Commune de ST FLOUR L'ETANG du Syndicat Intercommunal « Bus des Montagnes ».

**Bâtiment « ancienne poste » / choix des bureaux de contrôle :** Madame le Maire expose que, dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment « ancienne poste », la Commune a l'obligation de faire réaliser la mission dite de contrôle technique et la mission de coordination Sécurité Protection Santé (S.P.S.).

Après avoir examiné les devis, le Conseil municipal, à l'unanimité, choisit :

- La société SOCOTEC pour la mission de contrôle technique pour un montant de 2 150 € HT,
- La société Bureau de coordination GAYAUD et Cie pour la mission SPS, pour un montant de 1 200 € HT, Et autorise le maire à signer les contrats afférents.

**Réhabilitation logement/salle des fêtes/cantine/ classe : choix de l'architecte :** Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée du résultat d'ouverture des offres des architectes reçues par la commission d'ouverture des plis, qui s'est tenue en mairie le 19 avril 2011 et demande au Conseil municipal de délibérer sur ce choix.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve et confirme le choix de la commission d'appel d'offres en faveur du cabinet VERT TIGES qui établira un diagnostic et une étude de faisabilité (tranche ferme) pour un montant de 4 800 € HT et charge Madame le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**Bâtiment « ancienne poste » : validation de la phase APD :** Madame le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment « ancienne poste », il appartient au Conseil municipal de valider l'avant-projet définitif (APD), condition nécessaire pour initier la phase 2 (réalisation des travaux). Le budget prévisionnel des travaux est estimé à 188 689 € HT se répartissant de la manière suivante : 55 357 € HT pour la partie bibliothèque et 133 332 € HT pour le logement.

Après délibération, le Conseil municipal à 7 voix pour, 1 voix contre (S. CROS) :

- Valide l'APD et le plan de financement prévisionnel,
- Sollicite des subventions auprès de l'Etat (aide au logement locatif social), du Conseil régional (aide au logement rural), du Conseil général (subvention d'équipement pour la réhabilitation de logements locatifs sociaux, subvention d'équipement pour la construction, la rénovation ou l'extension de médiathèques) et du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez (expertise et conseil pour des rénovations exemplaires, programme Leader),
- Décide de contracter un emprunt PALULOS,
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

**Acquisition logiciel « Adobe creative suite 5.5 design standard » :** Madame le Maire explique au Conseil municipal que pour réaliser le bulletin municipal en mairie, il convient de s'équiper d'un logiciel spécifique et propose deux devis.

Après délibération, le Conseil municipal choisit à 7 voix pour et 1 contre (S. CROS) la proposition VERRIER d'un montant de 1 589 € HT.

**Voirie communale/ Etude « Rue Chautard » :** Compte tenu de la complexité des travaux, il s'avère nécessaire de réaliser une étude préalable et de confier la maîtrise d'œuvre à une entreprise spécialisée. Le coût estimé des travaux s'élève à 70 000 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

**Propriété MARRUT/procédure de péril imminent :** Madame le Maire expose à l'assemblée que le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée AE 91, au village du Theil, a subi d'importants dommages et menace ruine, suite à un incendie survenu en janvier 2010, dans lequel le propriétaire, Monsieur Jean-Louis MARRUT, a péri et que l'immeuble est susceptible, par son effondrement, de compromettre la sécurité des personnes. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager la procédure de péril imminent auprès du Tribunal Administratif compétent.

**Transfert des biens de section à la Commune :** Madame le Maire explique à l'assemblée qu'aux fins de simplifier la gestion des biens de section, il serait souhaitable que ceux-ci soient transférés à la Commune, conformément à l'article L.2411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle propose de recourir à la consultation des électeurs des sections concernées, en raison de l'absence de commissions syndicales. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

# le journal des piqueurs

## LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve le projet de transfert à la Commune de tous les biens, droits et obligations des sections suivantes intitulées « habitants de » : Artheyre, La Boissière, Chavarot, Le Viillard, La Cruche, La Grange du Prat, Le Vacher, Miodet, La Vie, La Batisse, Chalus, La Collange, le Pic, Les Egaux, Ischamps, Le Mas, Pailler, Saint Jean-des-Ollières, Le Mas, Les Chaux, La Chabanne, le Couderchet, la Garde, Le Theil, Le Mas du Bost, Latallerie,

- Décide que les électeurs des sections ci-dessus seront convoqués au cours d'un référendum, afin qu'il soit répondu par l'affirmative ou la négative au projet de transfert des biens de section à la Commune.

### **Panneau de basket de la place de l'Eglise :**

Madame le Maire expose à l'assemblée la demande de M et Mme FAURE. Ces derniers, habitants dans le bourg, sur la place de l'Eglise, demandent à la municipalité d'enlever le panneau de basket, situé sur cette place, en raison de la nuisance sonore provoquée par l'utilisation prolongée du ballon par de jeunes habitants de ST JEAN-des-OLLIERES.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 7 voix pour, 1 contre (S. COS) décide :

- Que le panneau de basket restera dans l'immédiat en place compte tenu de sa volonté de maintenir un espace de jeu dans le bourg à destination des jeunes et qu'aucun autre lieu n'est aujourd'hui approprié à cet effet,

- Que la municipalité intégrera un panneau de basket dans le cadre de l'aménagement futur d'un nouvel espace de jeu dans le bourg.

Le Conseil municipal précise à l'intention des jeunes de la Commune qu'un autre espace dédié au basket existe au Centre d'Ailleurs situé au hameau de Chavarot.



### **Convention entre la Commune et l'association « Centre d'Ailleurs » :**

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'actuelle association « Le Centre d'Ailleurs », sise à Chavarot à ST JEAN-des-OLLIERES, a vocation à se transformer en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C.) et qu'il apparaît intéressant que la Commune devienne membre de cette structure pour promouvoir et développer les activités artistiques, de loisirs et d'hébergement sur le territoire communal.

Dans ce cadre, elle propose de mettre en place une convention scellant un partenariat équilibré entre le Centre d'Ailleurs et la collectivité. Elle prévoit :

- Que le Centre d'Ailleurs mettra à disposition de la Commune ou d'associations qui lui en feraient la demande, la salle de spectacle et/ou une salle du bâtiment hébergement pour 5 manifestations maximum sur une année civile,

- Que le Centre d'Ailleurs mettra à disposition de l'Association des jeunes de ST JEAN-des-OLLIERES certaines de ses infrastructures sportives (mini-golf, terrain de hand et/ou basket) et un petit chalet, dès qu'elle sera créée,

- Que la Commune réalisera de menus travaux d'entretien de l'espace herbé, à raison d'une tonte tous les 15 jours environ du mois d'avril à septembre inclus,

- Que la Commune accepte de devenir associée de la S.C.I.C.

Après délibération, le Conseil municipal à 6 voix pour, 2 voix contre (S. CROS et D. TOUCHE) accepte le projet de convention et autorise le Maire à la signer.

### **Contrôle des installations électriques communales :**

Madame le Maire explique l'obligation de faire établir chaque année un contrôle des installations électriques des bâtiments communaux et donne lecture des différents devis.

Après délibération, le Conseil municipal choisit, à l'unanimité, la proposition SOCOTEC pour un montant de 585,34 € TTC et autorise le Maire à signer le contrat.

## LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Conseil municipal du 6 juin 2011

Présents : QUEINNEC Catherine, ROESCH Patrick, ARCHER Laurent, CHALEIL Serge, CHARFOULET Nicole, HEREDIA Sandrine, CROS Sabine, COURET Marie-Jeanne  
Absents : GARDARIN Nicole, JANY Bruno, TOUCHE Didier

#### **Voirie : choix de l'entreprise pour les travaux de voirie du Viallard :**

Suite à la décision de procéder à la réfection de la voie communale du Viallard, un appel d'offres a été lancé pour réaliser les travaux.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, choisit l'entreprise BILET pour un montant de 24 150 € HT et charge le Maire de signer tous les documents se rapportant au dossier.

#### **Acquisition matériels de voirie :**

Compte tenu de la nécessité d'assurer l'entretien des chemins en terre, ainsi que celui des stations d'épuration et des espaces verts, il serait souhaitable de se doter de matériels de voirie adaptés et permettant un gain de temps.

Après lecture des devis, le Conseil municipal, à l'unanimité, choisit l'offre de l'entreprise DIONNET et GORSE :

- Un tracteur de 52 CV pour un montant de 17 000 € HT,
  - Un broyeur d'acotement : 4 500 € HT
  - Un pulvérisateur : 1 290 € HT
  - Une tondeuse autoportée : 1 203,18 € HT
- Soit un total de 23 993,18 € HT.

#### **Petits travaux de voirie :**

Madame le Maire explique à l'assemblée la nécessité de réaliser des petits travaux de voirie destinés à traiter la canalisation des eaux pluviales et la dégradation ponctuelle de certaines voies communales :

- A Artheyre pour la somme de 8 010 € HT
- Au Theil devant le portail de la maison de retraite : 300 € HT
- A Chavarot pour 850 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise BILLET pour un montant global de 9 110 € HT.

#### **Réfection escaliers des logements du presbytère :**

Suite à la dégradation importante des marches de l'escalier du presbytère, générateur de danger, ainsi que celle du mur en façade, il convient de réaliser des travaux de rénovation.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, choisit les devis suivants :

JL DUCHER pour le carrelage et D. DESSERRE pour la réfection du mur pour un montant global de 4 955,30 € TTC.

#### **Rénovation bascule et remise du corbillard :**

Suite au dépôt de bilan de l'entreprise choisie initialement, le Conseil municipal, à l'unanimité, choisit l'entreprise DESSERRE pour un montant de 6 792 € HT

#### **Choix du feu d'artifice 2011 :**

Le Conseil municipal choisit à l'unanimité le feu d'artifice LAC pour un montant de 1 320 € TTC.

#### **Subvention communale à l'Association L'Olliéroise :**

La nouvelle association dénommée L'Olliéroise a pour objet de favoriser les liens intergénérationnels et de fédérer les structures associatives présentes sur la Commune de ST JEAN des OLLIERES aux fins d'organiser des manifestations dont les bénéficiaires seront reversés au Centre Communal d'Action Sociale au profit d'actions en faveur des Aînés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'octroyer à l'association L'Olliéroise une subvention de fonctionnement de 120 €.

#### **Subvention exceptionnelle à L'Olliéroise :**

L'Association a pour projet d'organiser un repas payant à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 2011. Elle sollicite l'aide financière de la Commune pour l'organisation de cette manifestation et ainsi faire face aux premiers frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 7 voix pour, 1 contre (S. CROS) décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 €.

#### **Orchestre pour le bal du 14 juillet 2011 :**

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 2011 un bal gratuit sera organisé et il y a lieu de choisir le prestataire qui réalisera l'animation musicale.

Après avoir examiné les différentes propositions, le Conseil municipal à 7 voix pour, 1 voix contre (S. CROS) décide de retenir le groupe « TRIOLET MUSETTE » pour la somme de 450 €

# le journal des piqueurs

## Nouvelle réglementation des boisements

Pour réviser la réglementation des boisements sur notre commune, le Président du Conseil général a constitué une **Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier** avec les communes de BONGHEAT, FAYET-le-CHA-TEAU et ST DIER D'Auvergne.

Font partie de cette commission, représentant la Commune de ST JEAN-des-OLLIERES : Catherine QUEINNEC en tant que maire, Bernard CHARFOULET, Serge CHALEIL, Laurent ARCHER, Marie-Jeanne COURET et Joël VINCENT en tant que propriétaires de biens fonciers et/ou propriétaires forestiers.

D'autres habitants de ST JEAN ou de communes limitrophes sont également membres de cette commission ; ils ont été désignés par la Chambre départementale de l'Agriculture: Yves VINCENT, André PIOTET, Didier CHAMPEIX, Michel DEPAILLAT, David DROSNE, Maurice DUVERT, Philippe PAIN, Jean-Pierre MATHIEU et Hervé DAUZAT.

Chaque commune s'est réunie de janvier à mars pour établir un **zonage**. L'ancien zonage remontait à 1987 et comprenait deux périmètres : le périmètre libre et le périmètre interdit, puis réglementé après coupe rase. Désormais, il comprend **trois périmètres et sous-périmètres** :

- Périmètre à boisement interdit : aucun semis, plantation ou replantation d'essences forestières ne peuvent y être effectués pendant 10 ans. Au-delà, le périmètre devient réglementé.

□ Sous-périmètre à boisement interdit après coupe rase : seront incorporées dans ce sous-périmètre les parcelles déjà boisées qu'il ne sera pas possible de reboiser après coupe rase. Au bout de 10 ans, ce sous-périmètre devient réglementé après coupe-rase.

- Périmètre à boisement réglementé : dans ce périmètre, quiconque veut procéder à des plantations, replantations ou à des semis d'essences forestières doit en faire la déclaration.

De plus, certaines règles relatives à la distance s'appliquent : la distance de recul par rapport à la limite des fonds voisins non boisés est de 6 m, la distance de recul par rapport à l'emprise des routes et chemins est de 3 m, la distance de recul par rapport aux rives des ruisseaux est de 6 m, la distance de recul par rapport aux habitations, hameaux et villages est comprise entre 50 et 150 m.

La plantation de résineux est interdite à l'exception des pins sylvestres.

□ Sous-périmètre à boisement réglementé après coupe rase : dans ce sous-périmètre, seront incorporées des parcelles déjà boisées qu'il sera possible de reboiser, après coupe rase, mais dans certaines conditions.

- Périmètre à boisement libre : dans ce périmètre, aucune interdiction ou limitation de plantation ne peut être prononcée. Cela comprend des parcelles déjà boisées dans des conditions régulières, les parcelles non boisées dont le boisement futur ne constitue aucune menace, les parcelles dont le boisement est souhaitable vu leurs potentialités forestières.

□ Sous-périmètre à boisement libre et à reconquérir : ce sous-périmètre n'a aucune valeur réglementaire ; il englobe des parcelles dont le déboisement est souhaitable pour ouvrir et protéger les paysages, les points de vue et les habitations et restituer ces parcelles à l'agriculture.

### Le Conseil général accorde des aides pour la remise en culture :

- Aides à la coupe :

□ 1000 €/ha pour des parcelles boisées inférieures ou égales à 4 ha dans les sous-périmètres interdit ou réglementé après coupe rase ou à reconquérir

□ 700 €/ha pour des parcelles inférieures ou égales à 2 ha situées en boisement libre

- Aides au dessouchage : 50 % du montant HT plafonné à 1 200 €/ha.

Les demandes seront traitées par la Communauté de Communes de BILLOM/SAINT DIER.

Le projet de réglementation des boisements fait l'objet d'une **enquête publique** du 27 juin au 27 juillet 2011.

Les propriétaires intéressés peuvent consulter le dossier d'enquête à la mairie de SAINT DIER d'Auvergne :

- Les lundis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. M. Claude DUTOUR, commissaire-enquêteur sera présent à la mairie de ST DIER pour recevoir les observations du public :

- le lundi 27 juin de 9h à 12h, le mardi 19 juillet de 13h30 à 16h, le mercredi 27 juillet de 13h30 à 16h.

Les réclamations peuvent également être adressées au commissaire enquêteur sous forme de courrier recommandé avec accusé de réception en mairie de ST DIER avant le 27 juillet 2011.

**Vous pouvez également consulter le plan de notre commune directement en mairie de ST JEAN-des-OLLIERES.**

## LE PATRIMOINE CACHÉ

### 1950 : UNE DÉCOUVERTE ÉNIGMATIQUE EN L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN

C'est aux environs de 1950, lors de travaux de restauration, que fut mis à jour en l'église de Saint Jean, un "trésor" pour le moins insolite.

On découvrit un très grand nombre d'ossements humains, des dizaines et des dizaines de crânes d'adultes et d'enfants, emmurés dans une sorte de crypte dissimulée sous le maître-autel.

Quelle est l'origine de ces squelettes ? Le mystère reste à ce jour entier, on ne peut rien expliquer la seule affirmation possible est : "on a trouvé de nombreux ossements."

Et puis, on imagine.....Les plus pragmatiques diront que ce sont des ossements récupérés et placés là au 19<sup>ème</sup> siècle lors du déplacement du cimetière situé alors à proximité, ce serait donc ce que l'on nomme, un "ossuaire".

Cette hypothèse perd son fondement si on se réfère au témoignage des anciens qui nous ont appris que les dépouilles inhumées dans le dit cimetière avaient été translattées au nouveau cimetière, soit dans des tombes pour ceux dont la famille était encore représentée soit en fosse commune pour les autres.

Certains restes furent sans doute aussi "oubliés" car pendant des décennies les jardiniers retournant la parcelle de terrain qui avait abrité le cimetière exhumèrent des ossements humains.

Cette crypte fut-elle la dernière demeure des prêtres, prieurs et autres clercs de la paroisse nommée autrefois St Jean des Oliviers et où il y aurait eu un prieuré ? Doit-on voir là une sépulture seigneuriale ? Cela laisserait supposer que les gentes dames et nobles chevaliers étaient vraiment très nombreux à St Jean...

A-t-on inhumé en ce lieu des victimes d'une épidémie ? Des pestiférés que l'on devait à la fois isoler des vivants et inhumés en terre sacrée ?

Peut-être ? ....

Alors, à défaut de résoudre le mystère de cette sépulture étonnante, examinons en le bâti :

L'ouverture se présente sous la forme d'un ovale de dimensions réduites (moins de 1m) entouré de blocs taillés d'arkose rose, elle est occultée par une dalle de béton récemment bâtie (comment était l'ancien occultant ?....)

La fosse présente l'aspect d'une crypte avec un plafond formé d'une voûte en plein cintre (dont on distingue encore les traces de coffrage) soutenue par quatre piliers aux angles.

Côté Est on découvre une ouverture bordée de latérite rouge qui se trouve actuellement à 1,50m sous terre, on peut supposer que, par le passé, celle-ci n'était pas enterrée et même qu'elle recevait la lumière du levant, c'est-à-dire du côté sacré, de Jérusalem, cette orientation est aussi naturellement celle de l'abside (du 12<sup>ème</sup> siècle) qui est la partie la plus ancienne de l'église.

La présence d'une ouverture donnerait à penser que cette construction n'était pas destinée à être une sépulture.



A l'aspect Ouest on distingue un passage aujourd'hui muré, où amenait-il ? A un escalier débouchant dans l'église ? On n'en a retrouvé aucune trace.

Était-ce l'entrée d'un souterrain allant jusqu'à Croizat ou même Mauzun ? Les anciens de la commune le disaient mais cette hypothèse prend figure de légende si l'on considère la composition de notre sous sol, la topographie du site et l'éloignement des deux châteaux précités.

Si souterrain il y avait il aurait plutôt été destiné à fuir en cas d'attaque comme ceux qui existaient dans les châteaux forts, mais ici il s'agit d'une église.....

# le journal des piqueurs



On peut tout imaginer.....ce n'était sûrement pas un abri antiatomique....ni sans doute une cave à vin .....Mais c'est une partie du patrimoine caché et inexploité de Saint-Jean des Ollières.

**A l'occasion des Journées du Patrimoine de Pays (18 et 19 Juin 2011) cette crypte a été ouverte au public qui a pu par la même occasion s'intéresser à la photocopie, exposée en permanence dans l'église, d'un retable du 18<sup>ème</sup> siècle classé à l'inventaire des monuments historiques.**

**L'original de cette pièce composée de 5 tableaux représentant des scènes de la bible et des évangiles est conservé, pour des raisons de sécurité, au Trésor de La Cathédrale de Clermont-Ferrand.**

*Clichés Daniel Debost – texte Sabine Cros et Marie-Jeanne Couret (membres de la commission patrimoine de la Communauté de Communes)*



## QUAND NOS VILLAGES NOUS PARLENT !!!!

N'avons-nous pas un jour ou l'autre été amenés à nous poser la question sur l'origine probable de nos hameaux. Que ce soit leur implantation, leur configuration, leur architecture.

Il s'agit de la TOPONYMIE, l'étude du nom des lieux ; l'orthographe des villages, parfois évolutive avec les siècles, nous donne des informations précieuses sur l'origine des peuplements et les choix d'implantations des premières habitations.



Si le hasard a parfois son mot à dire, il est souvent surprenant de constater, à chaque détour de chemin, l'héritage du passé, la volonté des hommes qui ont habité ici, il y a mille ans, cent ans ou simplement hier, de faire tel ou tel aménagement.

L'origine des noms de lieux fournit des indications sur l'étude des peuplements à l'époque gauloise et gallo-romaine.

Les noms d'origine gauloise montrent une forte densité de population le long de l'Allier. Issoire, Brioude, Auzon sont d'origine purement gauloise.

Les noms en ialo ( lieu désignant une clairière), olium, ol, ols, euge, euges ou en oux sont également gaulois, mais ils ont certainement subi une influence romaine.



## QUAND NOS VILLAGES NOUS PARLENT !!!!



Les noms de lieux en ange, argue, ac, at, acum sont d'origine gallo-romaine. Ces noms se retrouvent aussi sur les bords de l'Allier mais également dans le Livradois jusqu'à une altitude de 800 m.

Il est important de remarquer que certains termes gaulois et parfois romains ont disparu du français, mais existent toujours en patois (occitan)

Cette toponymie nous permet d'apprécier le mouvement des populations avec l'arrivée des Romains.

C'est seulement après le chaos des grandes invasions que l'homme va s'installer durablement en Livradois.

Au début du Moyen Age, les emplacements de nos villages actuels sont presque tous constitués.

La plupart des villages médiévaux se sont souvent bâtis sur des hauteurs.

S'il y a des sommets, il y a aussi des vallées et là encore les toponymes sont innombrables.

Quand aux villages, ils peuvent être bâtis entre deux vallées mais surtout à proximité des cours d'eau ou des sources.

Lorsque le relief ou la présence d'un cours d'eau ne sont pas suffisamment pertinents, le plus simple est de nommer un lieu en fonction de sa végétation, de la forêts ou d'un bois pouvant être défriché, d'un champs cultivé, des prés, de landes, des carrières, la faune présente en ce lieu, les métiers, l'industrie, les fortifications, le domaine religieux, les routes et chemins et même le patronyme d'un habitant.

Nous dénombrons **50 hameaux** dispersés sur la commune de ST JEAN DES OLLIERES dont 6 inhabités car disparus sous la végétation.

**Arbaud** : *bois dur.*

**Artheyre** : *lieu où on avait vu des ours ( refuge, tanière d'ours ).*

**Aux Faux** : *lieu planté de hêtres.*

**Les Balais** : *Les genêts ou terre en longue jachère.*

**La Batisse** : *Construction nouvelle.*

**La Benardie** : *La terre appartenait au sieur Benard.*

**Les Boules** : *Bornage d'un champ.*

**La Boissière** : *Endroit planté de buis.*

**La Broussas** : *Bruyères, bois en broussailles.*

**Chaboulet** : *Lieu dominant ou espace limite borné d'une seigneurie ancienne.*

**La Chabanne** : *Endroit ayant à l'origine une petite maison, hutte voir cabane.*

**LES Chalus** : *Un refuge, poste ou petit ouvrage fortifié.*



# le journal des piqueurs

## QUAND NOS VILLAGES NOUS PARLENT !!!!

**Les Chaux** : Endroit désert et rocailleux voir inculte.

**Chavarot** : La roche creuse.

**Le Chêne vert** : Endroit planté de chênes.

**La Collange** : Parcelle cultivée par un colon.



**La Combe** : Le vallon.

**La Côte** : Penchant de montagne ou colline.

**Le Couderchet** : Petit pâturage mis en commun.

**Les Coutades** : Les chênes étêtés.

**Croizat** : Tour de bois ou de pierre.

**La Cruche** : Lieu en saillie ou petite meule de paille.

**Les Gobes** : Sobriquet d'habitants ( les niais, les ahuris ).

**La Garde** : Poste de guet qui domine un pays.

**La Gardette** : Petit poste de guet.

**Les Granges** : Ferme ou métairie où l'on conservait le grain.

**La Grange du prat** : La ferme du pré.

**Les Gats** : Les chats.

**Ischamps** : Essaim d'abeilles.

**Josserand** : Nom d'une famille originaire de ce lieu ou désignant l'endroit placé sous le rebord du terrain.

**Le Mas** : La maison, une ferme, un domaine.

**Le Mas du Bost** : La ferme ou la maison du bois

**Les Meules** : Endroit où se trouvaient des meules de moulin.

**Miodet** : Cours d'eau descendant de la montagne ( ruisseau sinueux ).

**Les Moulèdes** : Le travail fait à la meule ou le produit du moulin voir également le lieu de fabrication de meules fixes.

**La Moutonnerie** : Endroit où on élevait des moutons.

**Pailier** : Meule de paille.

**La Plagne** : Espace plat.

**Les Paroisses** : Endroit qui rappelle la juxtaposition des terrains paroissiaux.

**Le Pic** : Une hauteur de terrain pointue.

**Les Pilières** : Lieu où l'on traitait les chiffons (où résidait une famille de chiffonniers ).

**Les Poyets** : La petite colline.

**La Taillerie** : Lieu où l'on fait le taillant ( le tranchant ).

**Le Theil** : Le bois de tilleul.

**La Tour du Miodet** : Fortification à proximité du ruisseau du Miodet.

**La Rente** : Terre concédée contre redevance.

## QUAND NOS VILLAGES NOUS PARLENT !!!!



**Rosnet** : Défrichage d'une végétation sauvage.

**La Serre** : Butte de terrain en forme allongée.

**Le Vacher** : Endroit où on élève des vaches.

**Le Viillard** : Petit village avec son territoire

**La Vie** : La route, le chemin.

**Les Querettes** : Le petit coin.

**SAINT JEAN DES OLLIERES** : Village où l'on fabriquait les Oles (oules) marmites de terre à deux anses servant à faire cuire la soupe.

**Le Grun** : Un tertre ou sommet arrondi.

### **EPILOGUE**

Après pas mal d'obstination et de patience je suis parvenu à faire le point sur la toponymie de nos villages, ceci avec l'aide précieuse de passionnés et d'érudits en la matière.

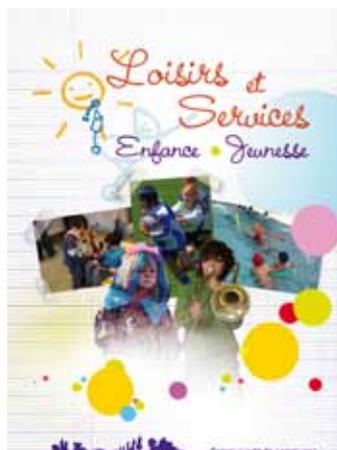
Merci de tout cœur aux familles :Jean PRAT, Sylvette ANGLADE et Serge CHALEIL qui m'ont apporté les premières pistes et à messieurs Etienne COUDERT, Pierre BONNAUD, Yves LAVALADE, René CREPIAT pour leurs recherches linguistiques indispensables.

Ces recherches puissent elles vous faire comprendre que la toponymie est un domaine plein de pièges de la connaissance et que beaucoup d'explications brèves et tranchantes ne sont que son travestissement.

**Jacques DAUPHIN**

## INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BILLOM/ ST DIER

### **Plaquette loisirs et services enfance jeunesse**



La Communauté de communes a réédité la plaquette « loisirs et services enfance jeunesse ».

Ce livret recense toutes les possibilités d'activités pour les petits, moyens et ados de la pratique du foot, en passant par le théâtre, la danse, le judo, le rugby, le dessin...mais également les services d'accueil (Ram, Crèche, accueils périscolaires, centre de loisirs) et des adresses utiles pour les parents (associations de parents d'élèves, permanences sociales, la maison des ados de Clermont, les écoles, les collèges..).

Cette plaquette sera distribuée bientôt (avant la fin de l'année scolaire) dans toutes les écoles maternelles et primaires du territoire et lieux publics.

**Pour de plus amples informations vous pouvez contacter :**

**Marie-Noëlle ESCURIET (coordonnatrice enfance jeunesse)**

**Communauté de communes Billom-St Dier  
Bureau annexe, 3 rue de l'Octroi  
63520 ST DIER D'Auvergne  
Tel. 04-73-70-73-23**

# le journal des piqueurs

## INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BILLOM/ ST DIER

### CENTRE AQUATIQUE

**Ouverture du du 4 juillet au 4 septembre tous les jours de 10h30 à 19h**

**Ecole de natation :**

**inscriptions le 14 septembre de 13h à 17h**

**prévoir : - avis d'imposition sur le revenus 2009**

**- justificatif de domicile**

**- certificat médical de moins de 3 mois**

### ECOLE DE MUSIQUE

**Inscription 2011-2012**

**Billom - salle bataille**

**mercredi 7 septembre de 14 à 18h**

**samedi 10 septembre de 9 à 12h**

**mercredi 14 septembre de 13h30 à 17h30**

**Mairie de Saint-Dier**

**mardi 6 septembre de 17 à 19h**

**Reprise des cours lundi 26 septembre**

### L'ÉPICERIE SOLIDAIRE

Déjà six mois que l'Épicerie Solidaire de la Communauté de communes de Billom - Saint Dier a ouvert ses portes 20, rue du Colonel Mioche à Billom. Six mois que des dizaines de bénévoles travaillent sans compter au service des plus démunis.

#### AU PAYS DES PIQUEURS

Bulletin municipal de la commune de Saint-Jean-des-Ollières.

Directeur de la publication :

Catherine QUEINNEC

Maquette et mise en page : Serge CHALEIL

Photos: Famille GINOUX, J. DAUPHIN, LA MOTRICE, ÉCOLE CABINET VERT TIGE, SIMONMATHEY.COM, Daniel DEBOST

N° ISSN : en cours

Dépôt légal : 1er trimestre 2011.

IPNS Tirage : 250 exemplaires.

**Prochaine parution Janvier 2012**

L'association a pu mesurer combien la détresse était grande chez certains des bénéficiaires, combien l'association devait être attentive face à leur difficulté quotidienne et combien la pauvreté est réelle même dans nos secteurs que certains pourraient penser moins touchés. Dès l'ouverture du magasin au 1er janvier 2011, l'association s'était fixée un objectif de 30 demandeurs maximum, fin mars, permettant ainsi de pouvoir vérifier si financièrement l'épicerie pouvait accueillir plus de bénéficiaires. L'objectif des 30 familles, soit plus de 80 personnes concernées, a été atteint et l'examen des finances faisait apparaître la possibilité d'accueillir de nouveaux demandeurs.

Les produits proposés sont divers, mais il est difficile pour l'épicerie d'évoluer vers une gamme plus large pour cause de locaux trop exigus aussi bien en magasin qu'en réserve. Avec l'arrivée de nouveaux bénéficiaires depuis le début avril, la gestion du magasin devient un peu plus compliquée. De plus, les bénévoles se sont rendus compte de l'importance du lien à créer entre vente de produits alimentaires et mise en place d'ateliers, notamment d'un atelier «cuisine». L'accompagnement à la conception d'un plat, si simple soit-il, devient un impératif pour aider les familles à se nourrir d'une manière plus saine, plus équilibrée.

Les futurs locaux qui vont être mis à la disposition de l'épicerie solidaire par la mairie de Billom, 7 avenue Cohalion, fin 2011, début 2012, vont répondre à ces objectifs. Bien entendu, d'importants travaux sont à réaliser d'ici cette date. La municipalité qui les finance vient de lancer toutes les démarches administratives préalables au lancement des travaux.

#### Quelques informations pratiques

- L'épicerie ouverte le mardi de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 14h30 à 17h30 fermera ses portes du vendredi 5 août au mercredi 24 août 2011.

- A compter du 1er juillet 2011, les permanences pour les inscriptions ou les dépôts de dossiers seront tenues le premier mardi de chaque mois de 14h30 à 16h00 dans le magasin de l'épicerie, 20, rue du Colonel Mioche (téléphone 04.73.79.92.21)

- La commission qui examine les dossiers d'accès à l'épicerie rappelle aux futurs demandeurs qu'ils doivent se rapprocher des assistantes sociales de secteur pour remplir leur demande d'admission.

Le Président,

**Jacky GRAND**